

RESUME NON TECHNIQUE

AVANT PROPOS

Ce résumé a pour but de présenter brièvement les installations d'imprimerie des IRN. Ces installations sont classées en autorisation pour les activités d'imprimerie avec procédés offset utilisant des rotatives à séchage thermiques d'épuration ainsi que pour le stockage de gaz liquides inflammables. Les activités classées en déclaration sont le stockage de bois, papier, cartons ou matériaux combustibles analogues, la quantité d'encre consommée, la présence d'un poste de combustion supérieur à 50MW et le traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique.

Les principaux impacts sur l'environnement et le voisinage sont présentés ci-dessous ainsi que les mesures réductrices actuelles et futures. L'analyse de l'éventuelle dangerosité des installations est également présentée.

1 SITE DE L'INSTALLATION

LOCALISATION DES INSTALLATIONS	
Situation	Les installations des IRN sont situées sur la commune de Nouméa dans le secteur Motor Pool, plus précisément au numéro 32 rue Colnett sur les lots 53B - 1B. La superficie totale de la parcelle est de 6370 m ² , les installations sont constituées de deux bâtiments principaux d'une surface respective de 1869 m ² et de 1252 m ² .
LE MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL	
Caractéristique physique du site	Il n'y a pas de formation géologique particulière à cet endroit car la zone est constituée de remblais sur colluvion.
Contexte hydrologique	La zone dans laquelle sont implantées les Imprimeries Réunies de Nouméa est principalement représentée par le marais de l'hippodrome Henry Milliard situé à 50m au sud de la parcelle des IRN. Ce marais est artificiel et est connecté au lagon par un canal débouchant au niveau de la plage de l'Anse Vata. Ce marais reçoit les eaux traitées de la station d'épuration de l'Anse Vata.
Climat	Au niveau de Nouméa (station de Magenta) pour les températures, les précipitations et le vent, on retient les données météorologiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne mensuelle de T° minimales = 20,3 °C aux mois de juillet et d'août ; - Moyenne mensuelle des T° maximales = 27°C aux mois de janvier, février et mars ; - Mois le plus pluvieux : mars avec une moyenne de 136,8 mm ; - Vents dominants = alizé de direction Est Sud-Est.
LE MILIEU HUMAIN	
Zone urbanisées et zones d'habitats	Le site des installations des IRN se trouve dans le secteur UB du PUD de Nouméa, soit un secteur résidentiel, aucun gardien ne loge sur le site des IRN ou sur les sites des entreprises voisines.
Qualité du site	Il n'existe pas de monument historique inscrit ou classé, ni de site classé réserve à proximité immédiate de la zone.
Nuisances existantes sur le site	Les nuisances présentes sur le site sont principalement liées à la circulation de la rue Colnett qui longe la parcelle des installations, ainsi que le fonctionnement de la STEP de l'Anse Vata. L'activité du garage Delrieu lié à son fonctionnement peut également être bruyante.

2 PRINCIPAUX IMPACTS ET MESURES REDUCTRICES

ASPECT	INCIDENCES	MESURES
LES DECHETS	<p>Les installations des I.R.N sont susceptibles de produire <u>trois types de déchets</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>des déchets ménagers ou assimilés</u> liés à la présence du personnel ; - <u>des déchets industriels banals</u> tels que sacs, papiers issus de l'extracteur, cartons, plastiques non souillés dans lesquels arrivent les matières premières et que l'on peut assimiler aux déchets ménagers ; - <u>des déchets industriels « spéciaux »</u> qui consistent essentiellement en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des déchets spéciaux tels que films argentiques et tubes fluorescents, ▪ des déchets dangereux liquides tels que mélange d'encre et solvants ▪ des emballages de produits nettoyants (touques, liner, etc), ▪ des boues de vidange de la fosse septique, ▪ des déchets des séparateurs à graisse. 	<p><u>Déchets ménagers</u> : évacués à l'ISD de Gadji.</p> <p><u>Boue des fosses septiques</u> : Les vidanges seront effectuées par SOCADIS et envoyées au CET de Ducos</p> <p><u>Boue des séparateurs à graisse</u> : Vidange par SOCADIS et envoi au CET de Ducos</p> <p><u>Déchets spéciaux</u> : Vidange et collecte par SOCADIS pour traitement en Nouvelle-Zélande</p>
POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX	<p>Il n'y a pas de risque de pollution chronique sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées et les eaux vannes : les ouvrages d'épuration sont ou vont être reliés au réseau public EU au niveau de la STEP de l'Anse Vata. Elles sont uniquement d'origine domestique. - Les eaux issues de process : ces eaux sont considérées comme déchets et sont donc traitées comme tels : stockage / évacuation / traitement - Les eaux pluviales : L'ensemble des eaux pluviales circulant dans la cour intérieure sont dirigées vers un débourbeur/séparateur d'hydrocarbure puis reliée au réseau public après traitement. <p><u>Pollution accidentelle</u> :</p> <p>Sur l'ensemble des infrastructures des IRN, les produits susceptibles d'engendrer un risque de pollution accidentelle des eaux et des sols sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les huiles neuves et usagées ; - les produits de nettoyage ; - les eaux vannes et eaux usées (regroupant les eaux de lavage et de process) ; - les hydrocarbures et solvants présent dans le local de liquides inflammables. 	<p><u>Pollution chronique</u> :</p> <p>La mise en place d'un suivi de vidange des fosses septiques permet de garantir leur efficacité. Une mesure de rejet une fois les modifications réalisées au niveau des fosses septiques courant 2^{eme} semestre 2010 sera réalisée afin de vérifier la qualité des rejets. Les rejets respecteront alors la réglementation en vigueur.</p> <p><u>Pollution accidentelle</u> :</p> <p>Risque de pollution accidentelle par les produits stockés dans le local des liquides inflammables : Ces produits sont stockés dans un local sur cuvette de rétention de 5m3, étanche.</p> <p>Risque de pollution accidentelle par les déchets dangereux : Une collecte régulière est réalisée afin de vidanger les deux cuves de 5000L. Un registre sera tenu à jour (dates, intervenant, volume, etc). Un test d'étanchéité pourra être réalisé suivant une période à définir.</p> <p>Risque de pollution accidentelle par les eaux usées, les eaux vannes et les hydrocarbures Les mesures à prendre pour limiter voire supprimer le risque de pollution accidentelle du sol et des eaux, passent par l'entretien régulier du séparateur d'hydrocarbures. Les IRN sont tenue de veiller au bon fonctionnement des fosses. La fréquence de nettoyage est de 5 ans voire moins selon les besoins. L'entretien régulier sera consigné dans un registre (dates, intervenant, volume, etc).</p>
POLLUTION DE L'AIR	<p>Le pôle principal de pollution de l'air est lié à l'utilisation de solvants dans les installations des IRN. Ces rejets sont sous deux formes distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rejets canalisés : Ces derniers sont localisés à la sortie des cheminées de l'épurateur. - Les rejets diffus : Ces derniers sont présents dans les bâtiments et s'évacue par l'ensemble des fenêtres et jalouses permettant l'aération des bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Les rejets canalisés</u> : ce type de rejet est principalement lié au fonctionnement de la rotative SOLNA. Trois extracteur d'air canalise les émissions de gaz afin de la traiter et de les épurer à l'aide de l'incinérateur. Cette installation permet donc de réduire considérablement les concentrations en COV rejetés dans l'atmosphère respectant ainsi les valeurs limites définies par la réglementation. - <u>Les rejets diffus</u> : Des études sont en cours en collaboration avec le LBTP afin de réaliser des mesures de concentration au niveau des différents postes de travail permettant de vérifier les valeurs. Une estimation des rejets diffus est également en cours de réalisation. <p>Dans le cadre de la réglementation les IRN réalise un plan de gestion des solvants aux seins des installations permettant de définir précisément la consommation, l'utilisation, l'évacuation et l'émission de solvants et donc de COV dans l'atmosphère. Ce dernier permettra d'évaluer les émissions totales de COV de façon à vérifier le respect des valeurs limites d'émission.</p>

- Résumé non technique -

ASPECT	INCIDENCES	MESURES
COMMODITES DU VOISINAGE		
Bruits et Vibrations	<p>A l'extérieur du bâtiment, les sources de bruit sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les compresseurs, - la machine SOLNA), - l'incinérateur, - les groupes froids. <p><u>Les mesures effectuées montrent des émissions sonores respectueuses de la réglementation en vigueur. Seul un site de mesure possède une émergence supérieur à la norme.</u></p>	<p>Concernant les compresseurs ainsi que la SOLNA, les IRN ont mis en place une paroi isophonique permettant d'isoler totalement ces deux grandes sources de bruits du reste des installations. Les groupes froids sont situés dans la cour intérieure. Leur son est donc naturellement contenu par la présence des murs des bâtiments.</p> <p>Seul l'incinérateur reste sans protection le long du bâtiment II. Il se situe en limite de parcelle entre l'hippodrome, la STEP et le bâtiment II. Rappelons qu'aucun gardien ni concierge ne réside dans la STEP. C'est à cet endroit que l'émergence est trop importante. Néanmoins les seuils ne sont pas dépassés et aucune habitation n'est impliquée. La nuisance n'est donc pas avérée.</p> <p>On observe également que sur l'ensemble de la zone la circulation sur la rue Colnett est la source principale de nuisances sonores de la zone d'étude. On peut également préciser les sources non négligeables de bruits comme le garage Delrieu ainsi que la STEP qui fonctionne nuit et jour.</p>
PATRIMOINE ET PAYSAGE CULTUREL		
<p>Les infrastructures des IRN s'inscrivent dans un secteur résidentiel situé lui-même dans l'agglomération de Nouméa. L'établissement n'est donc que très peu visible depuis l'extérieur du secteur. A l'intérieur de celui-ci, les bâtiments des IRN ne sont pas plus visibles que les autres bâtiments voisins (hauteur modérée) et sont même dissimulés par la topographie de la zone.</p> <p>Les abords des installations sont régulièrement nettoyés. Les déchets sont évacués le plus souvent possible du site. L'entretien général du bâtiment est également effectué afin de garantir un aspect visuel correct. L'entreprise s'engage à maintenir l'ensemble de sa zone de travail en bon état de propreté.</p> <p>Etant donné que le site est peu visible et que l'impact paysager est réduit aucune mesure supplémentaire n'est envisagée.</p>		